



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 03 décembre 2025

Date d'affichage/publication : le 03 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de membres présents : 30

Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUIILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Manuella DE FREITAS, Madame Julie QUEVA, Madame Séverine RASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Amaury METGY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Politique de la Ville

Subventions aux associations (7.5)

SUBVENTION 2026**HORIZON 9**

L'association de prévention et d'éducation spécialisée HORIZON9 collabore avec les sept collèges de ses territoires d'intervention (Roubaix, Hem, Wattrelos et Lys-lez-Lannoy) pour prévenir le décrochage scolaire. Dans cette perspective, elle a mis en place plusieurs projets dédiés à cet objectif.

Destiné aux adolescents de 15 à 18 ans exposés au risque de décrochage, cet espace éducatif propose un accompagnement précoce et personnalisé. Le décrochage y est envisagé comme l'expression d'un mal-être, souvent lié à des difficultés familiales ou scolaires. Grâce à une approche systémique et multidimensionnelle, les obstacles à la réussite sont analysés en profondeur.

Le travail s'inscrit dans une dynamique de réseau, impliquant à la fois les familles et les professionnels, afin de construire une alliance psycho-éducative. Cet environnement soutenant favorise la remobilisation des jeunes autour d'un projet d'avenir, les aidant à rompre avec la répétition des échecs et à retrouver confiance en leurs capacités.

Après examen en commission Travaux – Sécurité – Développement durable – Politique de la ville – Handicap - Transport, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 500 euros à l'association Horizon 9 :

Celle-ci ne sera payée qu'après réception du dossier complet de demande de subvention.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget primitif 2026.

Le Conseil,
Oui cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



Le secrétaire de séance
Amaury METGY



CM du 10.12.2025 – délibération n°2025.98